

Résumé de la Conférence annuelle « La Mémoire de Lavaux » organisée par les Archives historiques de la Commune de Bourg-en-Lavaux, le mardi 3 mars 2015, à la salle Davel de Cully et intitulée :

La terre de Lavaux, une série d'enclaves viticoles lausannoises (16^e-19^e siècles),

donnée par Monsieur Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises

Entre deux clos

Depuis 1536 et 1802, la Ville de Lausanne possède les domaines contigus du *Clos des Abbayes* et du *Clos des Moines*, dans la région du Dézaley. La culture de la vigne dans cette région a été introduite au 12^e siècle par les moines cisterciens de Montheron et de Hautcrêt. La présence lausannoise au cœur de Lavaux est ancienne, elle remonte à 1079, lorsque l'évêque de Lausanne fut récompensé de son soutien par l'empereur de plusieurs biens, entre autres, Lutry, Chexbres et Corsier. Avec les années, Lavaux forma un territoire épiscopal d'un seul tenant, à la différence des autres possessions temporelles de l'évêché de Lausanne.

La réalité économique plus forte que la Réforme

Entre 1536 et 1798, LL.EE. de Berne maintinrent du pouvoir épiscopal l'unité territoriale administrative de Lavaux, structurée autour des quatre paroisses : Lutry, Villette, Saint-Saphorin et Corsier. C'est en fait durant la période cantonale que le territoire de Lavaux fut reconfiguré, avec la dislocation des paroisses en 16 communes, la rationalisation des terrasses viticoles et la reconstitution du vignoble. En 2006, on mit fin au bailliage/district de Lausanne au profit du nouveau district Lavaux-Oron.

C'est durant la période bernoise que Lavaux acquit son identité visuelle (la région apparaît sur les cartes dès 1576), que son appellation d'origine contrôlée est admise (1672) et que sa force économique justifia auprès des nouveaux maîtres du Pays de Vaud de s'accommoder avec les réalités du territoire :

- le plus gros producteur de vins des bailliages bernois ;
- une terre de convergence et des interventions extérieures où se croisent et se disputent leur influence : autorités politiques, établissements religieux, familles patriciennes bernoises, familles nobles du Pays de Vaud, groupes sociaux autochtones ; mais aussi où s'affrontent avec des tensions plus ou moins affichées, les pouvoirs bernois et lausannois – faut-il penser pour autant que la sédition fomentée en 1723 par le Major Davel, de Cully, n'aurait pas pu surgir ailleurs qu'à Lavaux ?;
- une économie à deux composantes solidaires, agricole et viticole ;

- le paysage viticole de 1803 ne présente pas une image différente de celle que l'on aurait pu dessiner aux 17^e et 18^e siècles. Depuis le Moyen Age, les techniques de cultures des vignes sont immuables, les progrès, tant au niveau qualitatif que qualitatif, sont sporadiques, sinon accidentels ;
- l'occupation du sol démontre un nombre important de petits propriétaires, aux parcelles éparpillées et de petites dimensions ;
- la même personne peut posséder des terres agricoles et viticoles, sachant que la vigne représente un revenu plus élevé que l'élevage et la culture des céréales ;
- LL.EE. de Berne veillèrent régulièrement à limiter l'extension de la vigne pour garantir les revenus et les débouchés ;
- la liaison entre propriétaires de vignes, force financière et pouvoir politique est vérifiée à Lavaux ;
- les mesures protectionnistes ont toujours prévalu depuis le 14^e siècle en matière d'écoulement de vin où le vin étranger est celui de la commune voisine, et non celui d'Italie ou de France ;
- le vin est la boisson la plus consommée, coupée d'eau pour les personnes pour qui comptent morale et diététique, les enfants et les femmes enceintes. Il revêt une fonction sociale, celle de la convivialité et de la festivité. L'ivrognerie n'est pas considérée comme une maladie, elle est tolérée, tant qu'elle ne perturbe pas l'ordre public, qu'elle ne menace pas le maintien de l'union matrimoniale et la discipline. Il faut attendre les travaux du médecin suédois Magnus Huss (1807-1890) qui propose le premier le terme d'alcoolisme et en décrit les différentes pathologies.

Lausanne regarde Lavaux, Lavaux regarde Lausanne

Dans le prolongement des terres plantées en vignes sur le territoire de la commune, de nombreux propriétaires lausannois avaient des vignes à Lavaux. C'est une caractéristique de toute la période bernoise, l'extension des propriétés lausannoises s'est faite naturellement vers l'est. Ainsi, on recense le *Corps de Ville* ou la *Seigneurie de Lausanne*, soit la communauté des bourgeois et des habitants ; l'*Hôpital Notre-Dame* dont la fondation remonte à 1277-1279 ; la *Bourse des pauvres*, créée peu après 1536 ; enfin les familles nobles et des bourgeois de Lausanne.

Selon les données des années 1770 à 1799, la *Bourse des pauvres* est le plus gros propriétaire lausannois avec près de 52 hectares de vignes dont 3,9 hectares en dehors de Lausanne ; la *Seigneurie de Lausanne* dispose d'environ 33 hectares dont le tiers à Lausanne ; l'*Hôpital Notre-Dame* possède 12 hectares dont 40% à Lavaux. A l'époque bernoise, la surface du territoire de Lausanne sans les Râpes était de 1 850 hectares dont 396 occupés par des vignes disposées sur les pentes douces qui descendent en direction du lac, entre les parquets de Saint-Laurent, Contigny, Ouchy et des Paleyres.

A la fin du 18^e siècle, la surface viticole totale relevant de Lausannois ici et ailleurs était estimée à 688 hectares ; à lire un mémoire sur la libre circulation de 1791, un Lausannois sur 4 a une relation avec la vigne qui contribue à la prospérité de Lausanne et à celle de ses habitants tant par les revenus qui en proviennent que par les emplois qu'elle génère : « (Lausanne) et sa banlieue forment une population d'environ 8 000 âmes, que l'on peut ranger en cinq classes : la Première de ceux qui vivent de leur revenus, la Seconde de ceux qui vivent partie de leur travail, partie de quelques rentes de vigne ou autre bien, la

Troisième des Marchand de vin en gros et en détail, la Quatrième des ouvriers et manœuvres qui n'ont de ressources que par leur travail, et la Cinquième des vigneron. La Première classe peut être estimée, par approximation, à 1 600 personnes femmes et enfants, domestiques compris. La Seconde 2 000. La troisième composée de Marchands de vins, auxquels on peut ajouter les Tonneliers, 600. La Quatrième 2 000, la Cinquième cultivant 900 poses de vigne, soit 387 hectares, fait une population de 1 800 personnes au moins ». La production annuelle viticole de Lausanne et des terres en mains de Lausannois à Lavaux et sur La Côte est en moyenne de 38 000 à 46 000 hectolitres pour une production annuelle à l'époque bernoise de 170 000 hectolitres, soit 30 hectolitres à l'hectare. Aujourd'hui, le vignoble vaudois produit deux fois plus de vin qu'au 18^e siècle, et ceci pour une surface qui s'est réduite de moitié. Comme cela a été le cas depuis toujours, on encave 5 fois plus de vin blanc que de vin rouge, à Lavaux.

L'empreinte millénaire de la viticulture

Diverses raisons poussèrent la Ville de Lausanne à se défaire de ses vignes : leur distance, leur morcellement, leur rendement incertain et leur entretien coûteux. Il faut ajouter les difficultés de trésorerie qui marquèrent une partie du 19^e siècle les finances communales lausannoises. Enfin, la poussée démographique et le développement urbain condamnèrent dès les années 1900 la culture de la vigne à Lausanne, et justifiaient dans les années 1940 l'abandon des dernières vignes que les autorités lausannoises avaient encore dans les communes de Pully et de Lutry. Malgré cela, la ville de Lausanne a gardé un fort ancrage viticole à Lavaux, avec ses 3 domaines du Clos des Abbayes (4,6 hectares), Clos des Moines (3,9 hectares) et Burignon (5,5 hectares).

Lavaux est resté longtemps un paysage et aux pratiques de culture immuables. La terre demeure soumise aux pressions extérieures ; elle est devenue un lieu esthétique et identitaire, labellisé patrimoine mondial de l'UNESCO ; elle est celle de petits domaines dont les propriétaires habitent l'un des villages du vignoble : 4 980 parcelles pour 1 840 propriétaires et 660 copropriétaires. Le cinquième des propriétaires relève des 14 communes de la région (8%), de communes vaudoises extérieures à Lavaux (10%) et des cantons de Vaud et de Fribourg (3%). Si la vigne est restée l'or de Lavaux, les enclaves viticoles lausannoises à Lavaux existent toujours : le temps les a rendues aussi rares que prestigieuses, à l'instar du vin qui se bonifie avec les années.

(Ce texte résumé rédigé par Monsieur Gilbert Coutaz a été établi à partir de la conférence donnée, le 3 mars 2015, à la salle Davel, à Cully, portant le même titre).
